

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 28 janvier 2016

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 27 janvier 2016 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **13**

Votants **13**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2016

Date d'affichage du procès-verbal : 01 février 2016

L'an DEUX MIL SEIZE, le vingt-sept janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : MM. **BERGER Alexandre - BRESSON Rachel - DOUVRE Philippe - GRANDOILLER Michel - MANSON Daniel - MOULIN Stéphanie - PHILIT Claude - REBELO Thierry - REVOL Gérard - ROUX William - STALDER-MEYER Sandrine - VIGNARD Mireille**

Absents excusés : MM. **FAQUIN Julie - MOUTOT Rainier**

Secrétaire de séance : **Mme Mireille VIGNARD**

---ooOoo---

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour pour la prise en compte d'une délibération relative à la :

- ✓ Prise de compétence par la CCR relative à la gestion des sentiers de randonnée

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2015 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2015.

2. Plan Local d'Urbanisme :

- **Approbation du bilan des modifications apportées suite à l'enquête publique et à la réunion des personnes publiques associées :**

- **Approbation du projet du Plan Local d'Urbanisme :**

Monsieur le Maire présente les avis et les observations des Personnes Publiques Associées (PPA), les avis et les observations du commissaire enquêteur et des particuliers émis lors de l'enquête publique. Il indique que l'ensemble des PPA a formulé un avis favorable à l'exception de la Chambre d'Agriculture. Tous les avis et les observations ont été examinés en réunion avec les PPA et la commune qui ont réalisé un projet de modification. Ce bilan est présenté point par point au Conseil Municipal. Après cette présentation et avant de passer au vote, Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre ouverte, remise par les opposants au projet PLU et au projet OAP fermée de Chevillon.

Ensuite, il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du bilan des modifications apportées suite à l'enquête publique et à la réunion des personnes publiques associées. Avis favorable du conseil municipal, à l'unanimité.

Puis, il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du projet du Plan Local d'Urbanisme. Avis favorable du Conseil Municipal, à l'unanimité.

Adopté : deux délibérations seront prises.

3. Renouvellement des conventions de mise à disposition des locaux communaux (troquet de marette) :

Monsieur le Maire rappelle les conventions relatives à la mise à disposition du bar pour

- Le rez-de-chaussée à l'association « c'est tout verre »
- L'étage à un groupe d'artisans

précise qu'elles sont arrivées à échéance en décembre 2015 et propose leur renouvellement.

Madame Sandrine STALDER-MEYER présente le bilan moral qui relate un investissement important de la population : 230 adhérents, 60 bénévoles qui assurent les permanences, une diversité des animations assez large : pétanque, thé, concert... et Monsieur Michel GRANDOILLER présente le bilan financier : un résultat positif en tenant compte des subventions accordées.

L'association « c'est tout verre » demande un renouvellement de la mise à disposition du bar dans les mêmes conditions.

Au vu du bilan financier, monsieur le Maire souhaite que l'association participe aux frais de fonctionnement du local qui sont supportés intégralement par la Mairie.

Le conseil municipal étant d'avis divergent, il est décidé de reconduire la convention, pour l'association « c'est tout verre » dans les mêmes conditions. Elle sera réexaminée au prochain conseil par un avenant.

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement des conventions de mise à disposition des locaux communaux dans les mêmes conditions et autorise le Maire à les signer.

Adopté : Une délibération sera prise.

4. Office National des Forêts : programme d'actions pour l'année 2016 :

Monsieur le Maire présente le programme d'action proposé par l'ONF qui consiste à un entretien des limites périmétrales de notre patrimoine forestier. L'ONF prévoit des travaux de 1.4 km d'entretien des limites pour un coût de 1 800 € TTC.

Le conseil municipal considérant l'intérêt de la démarche et l'entretien des limites périmétrales autorise le maire à faire réaliser cet entretien du parcellaire forestier par l'ONF.

Adopté : Une délibération sera prise

5. Tarifification 2016 :

Présentation de la tarification 2015 appliquée sur la commune.

Location des salles municipales :

	Caution	Sans Chauffage	Avec Chauffage
Salle des fêtes	230 €	100 €	150 €
Salle Polyvalente	100 €	50 €	70 €

Concessions cimetièrè :

Perpétuelle 1 place
Trentenaire 1 place

200 €
150 €

Columbarium :

Perpétuelle 1 case 200 €

Taxe de séjour :

Par nuitée 0.35 € Hôtel, résidences et meublés
0.50 € camping, caravanages, hébergements de plein air 3 et 4 étoiles

Eau potable (tarif HT) :

Raccordement au réseau : 530.00 €
Part fixe : 45 € Prix du m³ jusqu'à 1800 : 0.68 € Au-delà de 1800 m³ : 0.50 €

Assainissement (tarif HT) :

Raccordement au réseau : 1 500.00 € pour une habitation neuve
700.00 € pour une habitation existante
Part fixe : 40 € Prix du m³ : 0.50 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs ci-dessus.

6. Permis de construire :

➤ **DP 026 081 16 V0001** déposée par Monsieur François BELLIER relative à la réfection de toiture après incendie. Sans observation de la part du conseil municipal

7. Prise de compétence par la Communauté de Communes de la Raye relative à la gestion des sentiers de randonnée :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CCR a délibéré, en date du 19 janvier 2016, afin de pouvoir se doter de la compétence « création, entretien, aménagement et mise en valeur des sentiers de randonnée » et demande au conseil d'émettre un avis sur cette prise de compétence et d'accepter la modification statutaire.

Le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité moins une abstention.

Adopté : Une délibération sera prise

8. Questions diverses :

➤ **Passage surélevé** : Ce projet a été examiné en commission CETOR, le 20 janvier 2016. Des modifications doivent être apportées, notamment réduire la pente...

➤ **Travaux 2016** : Des travaux de rénovation AEP au quartier « La Richardière » pourraient être envisagés. Le Conseil Municipal adopte ces travaux.

➤ **Conteneur** : prévu au «Lussaye » pourrait être déplacé au croisement « Grangeneuve – Route de Montélier »

➤ **Bibliothèque** : Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un nouveau bâtiment qui pourrait accueillir la bibliothèque. Les propriétaires seront consultés pour ce projet.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 24 février 2016 à 20h30

Fin de séance à 22h55